

### Remboursement d'une consultation médicale

À quelle hauteur serez-vous remboursé après être allé chez le médecin ? Lorsque vous consultez un médecin, le montant du remboursement varie en fonction de plusieurs critères : le respect du parcours de soins coordonnés, la discipline (généraliste ou spécialiste) et le conventionnement du médecin. Nous vous présentons la réglementation à connaître.

Les règles sont différentes pour un enfant de moins de 16 ans.

### Remboursement des soins par la Sécurité sociale

#### Conditions du remboursement des soins

Médecin traitant et parcours de soins coordonnés

Ticket modérateur, forfait, franchises

Carte Vitale

Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Ordonnance

Feuille de soins

Accord (entente) préalable

Tiers payant

#### Remboursement par type de dépense

Consultation médicale

Consultation médicale d'un enfant

Télesanté : télé-médecine (téléconsultation, télésurveillance...)

Hospitalisation

Médicaments

Frais de transports

Cure thermique

Lunettes et lentilles

Soins dentaires

#### Remboursement à 100 %

Affection de longue durée (ALD)

Femme enceinte

Tous les bénéficiaires de l'Assurance maladie sont remboursés partiellement des frais de consultation d'un médecin.

Les tarifs de remboursement des consultations médicales **diffèrent selon que le médecin est généraliste ou spécialiste**. De plus, parmi les spécialistes, certains bénéficient de tarifs particuliers : psychiatres, neuropsychiatres, neurologues, pédiatres et cardiologues.

Le médecin correspondant peut être consulté pour un avis ponctuel ou régulier avec l'accord du médecin traitant. Les tarifs de ce médecin sont spécifiques.

Le remboursement de la consultation varie **également en fonction du type du médecin**. Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif fixé par convention avec l'Assurance maladie. Le médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres.

Vous pouvez consulter directement certains spécialistes sans passer par votre médecin traitant (exemples : gynécologue, chirurgien-dentiste).

La situation varie selon le médecin est adhérent à l'Optam ou non.

L'Optam (option pratique tarifaire maîtrisée, anciennement contrat d'accès aux soins) est un accord entre les médecins conventionnés et l'assurance maladie. Cet accord autorise des dépassements d'honoraires encadrés.

Vous pouvez savoir si votre médecin y a adhéré en consultant le site ameli.direct.

#### Rappel

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant.

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	30 €	30 €	19 €
Secteur 1 (consultation complexe)	47,50 €	47,50 €	31,25 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	60 €	60 €	40 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	30 €	19 €
Secteur 2			
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	14,10 €

#### Rappel

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant.

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1 (Hormis pédiatre, gériatre, gynécologue médicale, psychiatre, neurologue, médecine physique et de réadaptation)	26,50 €	26,50 €	16,55 €
Secteur 1 (consultation complexe)	47,50 €	47,50 €	31,25 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	60 €	60 €	40 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) Secteur 2	Honoraires avec dépassement maîtrisé	26,50 €	16,55 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	14,10 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou neurologue

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	55 €	55 €	36,50 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	60 €	60 €	40 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) Secteur 2	Honoraires avec dépassement maîtrisé	55 €	36,50 €
Secteur 2	Honoraires libres	42,50 €	27,75 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	31,50 €	31,50 €	20,05 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) Secteur 2	Honoraires avec dépassement maîtrisé	31,50 €	20,05 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	14,10 €

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant.

Ils concernent le professionnel de santé spécialiste (sauf pédiatre, gériatre, gynécologue médicale, psychiatre, neurologue, médecine physique et de réadaptation).

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	31,50 €	31,50 €	20,05 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) Secteur 2	Honoraires avec dépassement maîtrisé	31,50 €	20,05 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	14,10 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste correspondant ponctuel

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	60 €	60 €	40 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	60 €	40 €
Secteur 2			
Secteur 2	Honoraires libres	60 €	40 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou neurologue correspondant ponctuel

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	67,50 €	67,50 €	45,25 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	67,50 €	45,25 €
Secteur 2			
Secteur 2	Honoraires libres	67,50 €	45,25 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un gynécologue ou un ophtalmologue

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	37 €	37 €	23,90 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	53 €	53 €	31,25 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	37 €	23,90 €
Secteur 2			
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	14,10 €

**Rappel**

Ces tarifs s'appliquent si vous avez déclaré un médecin traitant

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre (patient de 16 à 25 ans)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € pour les plus de 18 ans)
Secteur 1	67 €	67 €	44,90 €
Secteur 1 (consultation très complexe)	60 €	60 €	40 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	62 €	41,40 €
Secteur 2			
Secteur 2	Honoraires libres	42,50 €	27,75 €

**À noter**

Certaines consultations complexes à fort enjeu de santé publique (comme la 1<sup>ère</sup> consultation d'une jeune fille de 15 à 18 ans souhaitant obtenir une contraception) sont prises en charge à 100 % .

Pour connaître le tarif pratiqué par un professionnel de santé, consultez [l'annuaire santé sur le site Ameli](#) .

Tous les bénéficiaires de l'Assurance maladie sont remboursés partiellement des frais de consultation d'un médecin.

**Hors parcours de soins**, le taux de remboursement est de 30 % du tarif conventionnel et le taux du ticket modérateur est de 70 % .

Les tarifs et la base de remboursement varient selon la spécialité du médecin consulté directement.

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un généraliste (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	30 €	30 €	7,00 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	30 €	7,00 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	4,90 €

Ces tarifs concernent le professionnel de santé spécialiste (sauf pédiatre, gériatre, gynécologue médicale, psychiatre, neurologue, médecine physique et de réadaptation).

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un spécialiste (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	37 € maximum	26,50 €	5,95 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	26,50 €	5,95 €
Secteur 2	Honoraires libres	23 €	4,90 €

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un psychiatre ou un neurologue (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	61 € maximum	50 €	13 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	50 €	13 €
Secteur 2	Honoraires libres	42,50 €	10,75 €

Tarifs et remboursement d'une consultation chez un cardiologue (hors parcours de soins)

Secteur	Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé (après déduction du forfait de 2 € )
Secteur 1	60 € maximum	52,50 €	13,75 €
Adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)	Honoraires avec dépassement maîtrisé	52,50 €	13,75 €
Secteur 2	Honoraires libres	47,73 €	12,32 €

Pour connaître le tarif pratiqué par un professionnel de santé, consultez [l'annuaire santé sur le site Ameli](#).

#### Questions – Réponses

- [Quels sont les tarifs d'un médecin \(conventionné ou non\) ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

#### Et aussi...

- [Remboursement d'une consultation médicale pour un enfant de moins de 16 ans](#)

#### Pour en savoir plus

- [Tarifs conventionnels des médecins](#)  
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- [Consultations médicales : tarifs et règles de remboursement](#)  
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- [Taux de remboursement](#)  
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- [Annuaire santé – Site Ameli](#)  
Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

#### Où s'informer ?

- [Caisse primaire d'assurance maladie \(CPAM\)](#)

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

**Services en ligne**

- Ameli en ligne  
Téléservice

**Et aussi...**

- Remboursement d'une consultation médicale pour un enfant de moins de 16 ans

**Textes de référence**

- Code de la sécurité sociale : articles L162-1 à L162-58  
Conditions de prise en charge par l'Assurance maladie d'un acte ou d'une prestation (article L162-1-7)
- Code de la sécurité sociale : articles L162-5 à L162-5-4  
Contenu des conventions définissant les rapports entre l'Assurance maladie et les médecins (article L162-5)
- Code de la sécurité sociale : article L162-5-10  
Remboursement par l'Assurance maladie sur la base d'un tarif d'autorité pour les médecins non conventionnés (article L162-5-10)
- Code de la sécurité sociale : articles L160-13 à L160-16  
Participation de l'assuré (article L322-2)
- Code de la sécurité sociale : articles R160-5 à R160-20  
Montant de la participation de l'assuré
- Arrêté du 20 juin 2024 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie
- Décision du 21 juin 2017 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie  
Consultations complexes et très complexes



**Ville de Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)*